

Nous sommes là pour vous aider



CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE

Demande d'aide ménagère à domicile



ircantec

... action sociale ... soutien à domicile ... action

*Pouvoir vivre
chez soi*

...

... soutien à domicile ... action sociale ... soutien



N° 50638#03

Réf. S 5140 - 03/2007

► Informations pratiques

Vous trouverez dans ce dossier ce dont vous avez besoin pour faire votre demande d'aide ménagère à domicile :

- une demande d'aide ménagère à compléter,
- à qui vous adresser pour faire votre demande,
- un bref rappel des conditions d'attribution de cette aide,
- des précisions concernant les ressources à déclarer,
- les justificatifs à joindre.

► A qui vous adresser pour faire votre demande ?

Vous devez déposer votre demande auprès **du service d'aide ménagère conventionné avec notre caisse**. Il est là pour vous aider à la compléter et vous informer.

Pour obtenir la liste des services conventionnés, contactez-nous (voir en dernière page de cette notice).

► Vous pouvez bénéficier de notre aide financière si :

- vous êtes retraité du régime général de la Sécurité sociale,
- vous avez exercé votre activité professionnelle la plus longue au régime général,
- vous avez des ressources supérieures au plafond de l'aide sociale légale de votre département. A titre indicatif, en 2003, ce plafond est fixé mensuellement à :
 - 591,89 € pour une personne seule,
 - 1036,74 € pour un ménage.

Notre aide financière varie ensuite en fonction des ressources dont dispose votre foyer.

Important : Cette aide ne peut se cumuler avec certaines prestations : la majoration pour tierce personne, l'allocation compensatrice au titre de l'aide sociale, la prestation spécifique dépendance ou l'allocation personnalisée d'autonomie.

► Quelques précisions concernant votre déclaration de ressources :

vous devez nous déclarer **toutes vos ressources ainsi que celles de votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire dans le cadre d'un PACS**, qu'elles soient imposables ou non.

Les seules ressources à exclure sont :

- le revenu minimum d'insertion,
- les allocations au logement (APL ou AL),
- la retraite du combattant,
- les pensions attachées aux distinctions honorifiques,
- l'allocation spéciale ou d'aide sociale du conjoint,
- la majoration pour tierce personne du conjoint,
- l'allocation compensatrice du conjoint versée par la COTOREP,
- la prestation spécifique dépendance du conjoint,
- l'allocation personnalisée d'autonomie du conjoint,
- les intérêts des livrets A et d'épargne populaire ou livrets similaires.

Si vous percevez l'allocation supplémentaire, elle sera recalculée si nécessaire à partir des ressources que vous déclarez.

► **Justificatifs à joindre**

■ **Dans tous les cas vous devez fournir**

► **une photocopie de votre dernier avis d'impôt sur le revenu.**

■ **En fonction de votre situation**

Vous devez fournir une photocopie lisible de :

Si vous percevez des revenus

► un justificatif de tous les revenus déclarés sur cette demande.

Si votre conjoint perçoit des revenus

► un justificatif de tous les revenus déclarés sur cette demande.

Si vous percevez ou vous avez demandé :

- . l'allocation compensatrice tierce personne,
- . la prestation spécifique dépendance,
- . l'allocation personnalisée d'autonomie,
- . la majoration pour tierce personne

► la notification d'accord de l'aide légale que vous percevez ou bien la notification de rejet si elle vous a été refusée.

Si votre conjoint perçoit ou a demandé :

- . l'allocation compensatrice tierce personne,
- . la prestation spécifique dépendance,
- . l'allocation personnalisée d'autonomie,
- . la majoration pour tierce personne

► la notification d'accord de l'aide légale perçue par votre conjoint ou bien la notification de rejet si elle lui a été refusée.

Enfin selon les aptitudes de la personne

► une copie du jugement de curatelle ou de tutelle.

► **Contactez-nous**

Nous sommes à votre disposition pour :

- vous donner tous les renseignements nécessaires sur vos droits,
- vous aider à compléter votre demande,
- vous indiquer la liste des services conventionnés avec notre caisse.

Vous souhaitez avoir plus d'informations concernant votre retraite :

► **consultez le serveur vocal Allo retraite :**

☎ **3960** (0,12 euro / mn)

► **connectez-vous : www.retraite.cnnav.fr**

S'il vous manque de la place pour remplir certaines rubriques, utilisez une feuille blanche que vous joindrez à votre demande.

▶ Vos ressources et celles de votre conjoint(e) ou concubin(e) ou partenaire dans le cadre d'un PACS, en France et/ou à l'étranger

▶ Pensions, rentes, retraites, allocations

Nous vous demandons d'indiquer le N° de retraite ainsi que le nombre de trimestres validés par les différents régimes qui vous versent une retraite. Vous trouverez ces informations sur votre ou vos notifications de retraite.

Merci de nous indiquer vos ressources mensuelles même si vous les percevez trimestriellement, annuellement ...

Régimes de retraite	Titulaires	Références (N° de retraite...)	Nombre de trimestres	Précisez droit : P (personnel) R (réversion)	Dernier montant mensuel perçu
Régime général de la sécurité sociale	vous-même	€
	vous conjoint	€
Régime agricole (uniquement les salariés)	vous-même	€
	vous conjoint	€
Régimes de non salariés (y compris les exploitants agricoles)	vous-même	€
	vous conjoint	€
Autres régimes de salariés (fonctionnaires, SNCF, EDF, GDF...)	vous-même	€
	vous conjoint	€
Régimes étrangers et/ou organisations internationales	vous-même	€
	vous conjoint	€

▶ Retraites complémentaires

Titulaires	Nom des organismes Pour l'IRCANTEC, <i>veuillez préciser également votre numéro d'allocataire</i>	Dernier montant mensuel perçu
vous-même	€
	€
	€
vous conjoint	€
	€
	€

► Votre situation au regard des aides légales et autres aides

► **Vous percevez l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP)** OUI NON

Si oui, depuis le

Si non :

- vous n'avez pas déposé de demande
- votre demande de renouvellement est en cours d'instruction
- votre demande a été déposée et rejetée
- vous avez refusé l'attribution de l'ACTP

► **Vous percevez la prestation spécifique dépendance (PSD) ou l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)** OUI NON
OUI NON

Si oui, depuis le

Si non :

- vous n'avez pas déposé de demande
- votre demande est en cours d'instruction
- votre demande a été déposée et rejetée
- vous avez refusé l'attribution de la PSD ou de l'APA

► **Vous percevez la majoration pour tierce personne (MTP)** OUI NON

Si oui, depuis le

Si non :

- vous n'avez pas déposé de demande
- votre demande est en cours d'instruction

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.

Je m'engage :

- à vous signaler toute modification de ma situation et de celle de mon conjoint et tout changement de domicile,
- à vous faire connaître, ainsi qu'au service d'aide ménagère à domicile, toute modification de ma situation au regard de la PSD, de l'APA, de l'ACTP et de la MTP,
- à régler au service d'aide ménagère à domicile les sommes éventuellement versées à tort,
- à faciliter toute enquête.

Fait à :

Le :

Votre signature :

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (art. L.377-1 du Code de la Sécurité sociale, arts. 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du Code pénal).
 La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.

Réf S5140b - 09/2003

► Vous venez de remplir votre demande d'aide ménagère à domicile. Pour que votre dossier soit complet, vous devez obligatoirement joindre les pièces indiquées dans les informations pratiques (page 3 du document qui accompagne cette demande).